



AVIS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC

ETUDE D'IMPACT

PERMIS DE CONSTRUIRE N°PC 077 083 18 00022

CENTRE AQUATIQUE

En application des articles L.122-1, R.122-2 et R.122-3 du Code de l'Environnement, la demande de permis de construire n° PC 077 083 18 00022 déposée le 24/08/2018 par la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne concernant la construction d'un centre aquatique intercommunautaire dans la ZAC de la Haute Maison, à l'angle de la rue Galilée et l'avenue Blaise Pascal, a été soumise à une étude d'impact par décision n° DRIEE-SDDTE-2015-157 du 21 décembre 2015.

Cette opération prévoit la construction d'un centre aquatique sur une parcelle de 16 607 m² avec la construction d'un bâtiment accueillant notamment quatre bassins intérieurs, des plages, un espace bien être et des espaces dédiés aux baigneurs, l'aménagement d'espaces extérieurs (bassin, plages, sauna, jeux d'eau, solarium, vestiaires d'été) et la création d'un parc de stationnement de 158 places, l'ensemble développant une surface de plancher d'environ 5 400 mètres carrés.

Conformément à l'article L.123-19 du Code de l'Environnement, le permis de construire incluant l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, le complément demandé par l'AE et les avis rendus dans le cadre de l'instruction seront mis à disposition du public afin de pouvoir recueillir les observations.

Le dossier sera mis à disposition du public du lundi 21 janvier 2019 au vendredi 15 février 2019 inclus. Ce dossier étant soumis par ailleurs à une autorisation de défrichement, celui-ci fera l'objet également d'une mise à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/Foret/Consultations-publiques>

Sur le site internet de la ville de Champs-sur-Marne « www.ville-champssurmarne.fr

Et au siège :

A la Mairie - Accueil - Rez-de-chaussée
située mail Jean Ferrat à CHAMPS-SUR-MARNE (77 420),
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h45,
et le samedi de 9h00 à 12h00 ;

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pourra formuler ses observations, en les consignant sur un registre ouvert à cet effet au siège de la mise à disposition, ainsi que via l'adresse électronique : mad.etude-impact@ville-champssurmarne.fr